

Section Fédérale C. F. T. C. des Agents de l'État de la Haute-Garonne

70, chemin du Sang de Serp – 31200 Toulouse

Téléphone : 06.78.06.97.59 – Fax : 05.61.15.72.94

E mail : fgfctcmipy@free.fr - Site internet : <http://fgfctcmipy.free.fr>

Catégorie A : Les négociations doivent reprendre !

Les négociations concernant la revalorisation de la catégorie A sont bloquées depuis plusieurs semaines. De fait les premières propositions de la Fonction publique ne pouvaient être acceptées en l'état par la CFTC, puisque hormis quelques points supplémentaires pour le premier échelon du 1er grade, elles ne comportaient pas de revalorisation indiciaire et se limitaient à l'instauration d'un Grade d'Accès Fonctionnel (GRAF). Ce dernier dont le bénéfice serait probablement limité à quelques titulaires de postes à haute responsabilité, risque de rester virtuel pour l'écrasante majorité de nos collègues.

La CFTC a donc demandé au Ministre de la Fonction publique E.WOERTH, une nouvelle proposition, incluant de réelles avancées indiciaires.

Il faut aller plus loin

Pour la catégorie A, la CFTC revendique une revalorisation de l'ensemble de la grille, cette revalorisation étant liée aux négociations concernant l'instauration du GRAF.

Nous revendiquons une forte revalorisation du bornage indiciaire des actuels grades de la catégorie A et à minima l'accès au 1015 B pour le sommet de la grille. Dans le cadre d'une Fonction publique de métier, la catégorie A (type attaché) doit pouvoir déboucher sur l'échelle lettre A statutaire, voire B pour certains emplois.

Nous demandons également et toujours dans l'esprit d'une fonction publique de métier une fluidification du passage du A (type attaché) en A (type administrateur civil) par l'instauration d'un vrai choix promu/ promouvables. Les corps de catégorie A (type administrateur civil) doivent également bénéficier d'une revalorisation importante par un accès aux échelles lettres les plus élevées.

La CFTC a donc demandé au ministre E.WOERTH de reconsidérer sa position, et de proposer une revalorisation de l'ensemble de la grille et s'il doit y avoir GRAF, qu'il soit clairement accessible à un pourcentage substantiel d'agents (Au moins égal au promu/promouvables pour l'accès au principalat).

Enfin l'ensemble des corps de catégorie A, dans toutes les filières doivent bénéficier de la réforme, à commencer par ceux des corps dit de petit A.

Moyennant la prise en compte de ces revendications, les négociations au bénéfice de tous, peuvent reprendre sans attendre.